

## Scheutbos - Plan de gestion 2016

### 1. Renouée du Japon

Recul très net de la renouée. Toutes les stations sont maintenant « sous surveillance », sauf celles de la rue de l'Aubade et de la plaine de jeux qui sont encore très robustes. Les AdS continueront à arracher régulièrement.

1.1 Pour la station de la rue de l'Aubade, les AdS souhaitent emprunter aux Plantations un harnais et une corde de rappel pour nettoyer le talus (assez raide) côté rue.



### 2. Arbres à papillons

Les AdS se chargent de l'épluchage des buissons et du débitage des troncs. Quelques massifs seront conservés pour leur valeur esthétique (les 3 qui constituent un arc à l'entrée nord, et les 2 le long de la clôture de la friche ouest) ou pour canaliser les promeneurs (le long du sentier reliant l'entrée nord au parc). L'abattage de la centaine d'arbustes prendra plusieurs années, mais nous commencerons par ceux situés en lisière de prairie ou en bord de leur aire d'expansion. Voir carte jointe.

2.1. Cas particulier de l'entrée nord : dans un premier temps, nous laisserons un rideau d'arbustes pour marquer la limite du Scheutbos. Nous recommandons cependant à la Commune d'étudier la possibilité de remplacer ce rideau par un parterre de fleurs et de plantes vivaces, ce qui devrait diminuer fortement les dépôts sauvages d'immondices à cet endroit (les AdS nettoient toutes les semaines...)

2.2. Toujours à l'entrée nord, nous avons déjà dégagé une large bande le long du chemin, faisant ainsi apparaître les déchets de matériaux de construction qui y étaient camouflés. La Commune serait-elle d'accord, dans l'avenir (2017 ?), de répandre à cet endroit une couche de terre arable ?



Buddleias

(X) conserver

\* abattre en priorité



### 3. Laurier-cerise et Aucuba

Les AdS continueront à éliminer les nombreux plants qui poussent dans le petit bois nord.

### 4. Fauches

4.1. Nous poursuivrons le programme de fauches automnales entamé il y a 9 ans, les Plantations faisant le débroussaillage, et les AdS le ramassage.

4.1.1. Roselière : le tiers ouest.

4.1.2. Friche sud-est : même périmètre que d'habitude, mais y ajouter 200m<sup>2</sup> au nord pour mieux attirer les oiseaux.

4.1.3. Friche nord-est : utiliser pour celle-ci exclusivement des débroussailleuses à main, afin de ne pas écraser le mycellium des champignons mycorrhiziens des orchidées. L'aire sera également plus étroite pour ne pas encourager le piétinement humain sur toute la zone.

4.1.4 Friche nord-ouest : utilisation de la machine lourde OK

4.2. Nous souhaitons limiter l'expansion des ronciers en effectuant sur deux parcelles une fauche automnale complétée fin avril par une fauche après la reprise de croissance.

4.2.1. Friche sud-est (fauche automnale déjà incluse en 3.1.2)

4.2.2. Friche nord-ouest : nouvelle zone (voir plan)

### 5. Chemins

5.1. Les AdS continueront à couper régulièrement les ronces et branches envahissant les chemins



Avant



Après

5.2. Ils surveilleront l'état des caillebotis et demanderont aux Plantations d'éventuelles réparations

5.3. Les AdS répandront du mulch sur les chemins habituellement boueux, à charge pour les Plantations de fournir et apporter le mulch, et prêter brouettes, pelles et rateaux

5.3.1. Friche nord-ouest (40m, 3 m<sup>3</sup>)

5.3.2. Bois nord (15 +10 m, 2 m<sup>3</sup>)

5.3.3. Chemin de l'Oiselet (140 m, 7 m<sup>3</sup>) deuxième couche

5.3.4. Entrée rue de l'Aubade (40m, 2 m<sup>3</sup>) deuxième couche

#### 5.4. Barrières de canalisation du public, pour protéger les zones sensibles

##### 5.4.1. Compléter la barrière côté Polyclinique (AdS)



5.4.2. Les Plantations planteront des piquets de 1m (partie dépassante : 60 à 80cm) en double rangée ; espacement : 50cm entre rangées et 2m entre piquets, en alternance ; les AdS rempliront avec des branches mortes.

5.4.2.1 :13 + 14 m, 29 piquets

5.4.2.2 :7+5+10 m, 25 piquets

#### 6. Haie de liaison

Le permis a été accordé, et le fermier est bien d'accord. La plantation des 600 arbustes aura lieu le mercredi 16 novembre 2016.

6.1. Les AdS paieront les piquets et fils de clôture et les plantes (budget 2500€)

6.2. Les AdS demandent aux Plantations de fournir une personne de contact pour les conseiller pour le planning détaillé, les approvisionnements et la surveillance de la plantation elle-même.

6.3. Les Plantations peuvent-elles :

6.3.1. Planter les poteaux de clôture et tirer les fils ?

6.3.2. Creuser les 600 trous ?

#### 7. Abattage d'arbres

Les AdS font part à la Commune de leurs observations concernant des arbres menaçant de tomber, mais ne peuvent assumer aucune responsabilité juridique. C'est à la Commune de demander les permis d'abattage, et de les faire exécuter.

Les arbres couramment concernés sont classés dans l'ordre qui nous paraît prioritaire pour la protection du public :

7.1. Peuplier du Canada situé le long du pré des Galloways. 5.5m de circonférence, et tronc pourri à plus de 80%. Beaucoup de passages de piétons

7.2. Saule très penché au-dessus de l'entrée principale sud, rue de la Tarentelle.

7.3. Saule fendu le long du pré aux chiens ; peu de passage

7.4. Saule couché au-dessus du chemin d'accès par la rue de l'Aubade ; ne pas couper, mais placer un étauçon ? (très peu de passage)

7.5. Saule tombé sur la clôture de la Polyclinique

7.6 Saule couché au-dessus du chemin dans le petit bois nord

7.7. Charmes tombés dans la charmaie pâturée, menaçant d'autres charmes : problème de conservation plus que de sécurité

7.8. Saule penché au-dessus du chemin Tarentelle/roselière



7.1



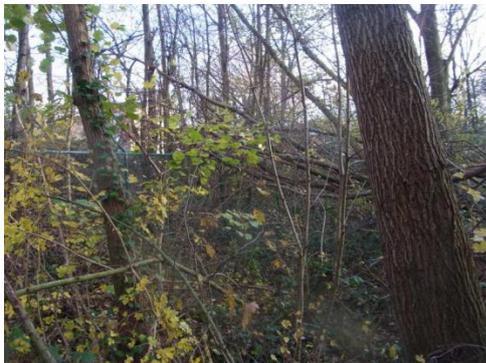
7.2



7.3



7.4



7.5



7.6



7.7



7.8

## 8. Propreté

### 8.1. Nettoyage périodique

Les AdS continueront à nettoyer mensuellement les chemins principaux.

### 8.2. Nettoyage annuel

Un seul nettoyage annuel sera organisé le samedi 3 septembre 2016. Les AdS demanderont comme d'habitude à la Commune de fournir 2 tentes, 4 tables et 30 chaises.

### 8.3. Rue du Gazouillis

Après réflexion en comité, les AdS ne souhaitent pas rouvrir le chemin d'accès au Scheutbos, qui traverserait une zone refuge importante. Ils suggèrent la procédure suivante :

8.3.1. Fermer complètement le fond de la rue en complétant la haie existante ; apport de terre nécessaire

8.3.2. Rehausser la palissade du canisite

8.3.3. Nettoyer préalablement, par exemple le jour du nettoyage annuel

8.3.4. Implication des habitants de la rue, en les invitant par un toutes boîtes



8.4. Rue de l'Aubade : une action « propreté » s'impose ici aussi ; voir 1.1 et 8.3

8.5. Entrée nord : voir 2.1.

8.6. Déjections canines

De nombreux propriétaires de chiens considèrent le Scheutbos comme un vaste canisite. Les promeneurs ramassent fréquemment les déjections canines à l'aide de leurs semelles... Il est demandé à la Commune de :

8.6.1. Rappeler, par affichage aux entrées, que l'obligation légale, pour les propriétaires de Chiens, de ramasser ces déjections et d'attacher quelques sacs à leur laisse, s'applique également au Scheutbos

8.6.2. De faire appliquer cette loi en faisant contrôler régulièrement par la police le port des sacs. Quelques PV restaureront vite la discipline.

9. Divers

9.1. Pré de fauche pour le fermier.

Le fermier demande de pouvoir clôturer la moitié du pré sud actuellement utilisé par les promeneurs de chiens. Il ne peut en effet plus utiliser le produit de fauche pour nourrir son bétail : la contamination par les déjections canines lui font craindre la néosporose (infection qui cause l'avortement chez les vaches)

9.2. Spirale à insectes : nettoyage et replantation à faire par les AdS

9.3. Eutrophisation de la mare

9.3.1. Les AdS vont déjà couper les arbustes riverains (circonférence des troncs inférieure à 30cm)

9.3.2. Les AdS dragueront la mare, si les Plantations leur apportent une barque...

9.4. Chats libres

Nous ne sommes pas opposés à l'action de cette association, qui constitue un moindre mal pour la biodiversité puisqu'elle assure la stérilisation des chats abandonnés (malheureusement, il y a aussi un effet d'emballement du nombre de chats abandonnés, les gens étant encouragés à le faire par l'assurance qu'ils seront bien soignés...)

Nous souhaitons cependant que cette action soit encadrée : de plus en plus de taudis pour chats envahissent tous les coins du Scheutbos.

9.4.1 L'atelier de la Commune pourrait-il encore fournir quelques niches ?



9.4.2 Une petite convention avec quelques règles simples à respecter serait la bienvenue



